

Le CHSCT:

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

■ Ses missions

Présent dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés, le CHSCT est l'instance représentative du personnel chargée des questions de sécurité et de santé dans l'entreprise. Il a pour mission de contribuer à la protection de la santé des salariés et de débattre de toutes les questions d'hygiène et de sécurité posées dans l'entreprise.

Le CHSCT est votre interlocuteur. Le connaissez-vous ? L'avez-vous contacté ?

Participant au CHSCT, l'employeur, les représentants du personnel, le médecin du travail, l'inspecteur du travail, le contrôleur de la CRAM, etc. C'est une instance très utile pour la prévention.

■ Ses moyens d'actions

- il analyse les risques pour la santé et la sécurité au travail ;
- accident du travail, maladie professionnelle : il enquête et propose des actions de prévention ;
- sous certaines conditions, il peut requérir l'avis d'experts extérieurs ;
- il est obligatoirement consulté sur la formation renforcée ;
- enfin, il dispose d'un droit d'alerte.

**Consultez-le
et intéressez-vous
à ses travaux.**

